



## Relevé de décisions

Compte rendu	No.	Date/heure
Conseil Municipal	16	Lundi 26 octobre 2015 20h30

Notes de :	Robert DURIEUX,
Participants :	Denis CHAMBON Lydia CONSTANTIN, Marie-Christine DURIF, Véronique RAMBAUD, Bernard BILLES, Alain BRICHE, Serge CARMONA, Jean-Pierre CHARDON, Pierre POURRAT, Livio PIAZZA, Frédérique SAVOYE, Eddie KARSENTY, Serge CARMONA, Gisèle GOBIN
Excusé(e)s :	Cédric FERMOND

Procuration de Cédric FERMOND donnée à Pierre POURRAT pour délibérations à prendre lors du Conseil.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2015 :**

Délibération du Conseil

Approuvé à l'unanimité des présents

- **Avis sur le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)**

Le Préfet de l'Isère a transmis, par courrier du 29 septembre, le projet de SDCI présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale lors de la réunion du 21 septembre.

Le conseil communautaire et par conséquent les **conseils municipaux** de chaque commune disposent d'un délai de 2 mois à compter de la réception du document pour se prononcer par délibération sur les prescriptions du schéma ; à défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.

Les propositions suivantes figurent dans le SDCI :

Prescription de fusion de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire et de la communauté de communes Bièvre Isère.

Prescription de fusion de la communauté d'agglomération du Pays Viennois et de la communauté de communes de la Région de Condrieu.

Orientation de fusion de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais avec la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération du Pays Viennois et de la communauté de communes de la Région de Condrieu.

Dissolution du syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion d'un ensemble sportif de Clonas-sur-Varèze et Saint Alban du Rhône.

Le projet de fusion du pays Roussillonnais et de ViennAgglo **baisse d'un cran**, puisqu'elle passe de prescription à orientation, mais elle continue à figurer dans le SDCI.

Au cours de la réunion de la CDCI, Madame le Sous-Préfet a argumenté en faveur de la fusion de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire avec celle de Bièvre Isère au motif qu'il y aurait plus de liens entre ces 2 territoires.

La communauté de communes du territoire de Beaurepaire n'a pas exprimé de préférence entre Bièvre Isère et la CCPR lors de la réunion de la CDCI ; elle a souhaité disposer d'un délai supplémentaire pour poursuivre sa réflexion.

Il serait souhaitable que la communauté de communes du territoire de Beaurepaire s'exprime rapidement sur son choix au vu du délai très court laissé aux collectivités pour se prononcer.

La communauté de communes Vivarhôte, pour laquelle le Préfet de l'Ardèche envisage une fusion avec la communauté d'agglomération du bassin d'Annonay, a exprimé son intention de rejoindre la communauté de communes du Pays Roussillonnais. Vivarhôte regroupe 11 communes pour une population totale de 8 627 habitants. Une majorité de ces communes se trouve dans l'aire d'influence immédiate d'Annonay ; une fusion CCPR-Vivarhôte n'aurait pas la même cohérence qu'une fusion CCPR-CCTB. Il apparaîtrait donc plus logique du fait du principe des fusions par blocs des EPCI que Vivarhôte soit regroupée avec la communauté d'agglomération du bassin d'Annonay, quitte à ce que des communes comme Limony ou Serrières puissent ultérieurement s'en détacher pour rejoindre la CCPR.

- **Avis sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

L'AMF a publié une note de synthèse des dispositions relatives à l'intercommunalité de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République.) du 7 août 2015. En dehors des dispositions sur les périmètres des

intercommunalités, on relèvera notamment sur l'évolution des compétences de la CCPR :

. la suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques et les actions de développement économique, ce qui entraîne un transfert des zones d'activités existantes à l'EPCI (2017).

. **le transfert automatique au 1er janvier 2017 des PLU à l'EPCI sauf opposition de 25 % des conseils municipaux représentant 20 % de la population de l'EPCI.**

. le transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1er janvier 2018.

. le transfert de la compétence eau au 1er janvier 2020.

Nous devons donc nous prononcer au prochain conseil municipal sur le transfert de notre PLU vers un PLUi.

A priori l'avis serait plutôt de conserver le PLU dans la mesure où subsisteraient des possibilités d'intervention des communes dans les choix d'urbanisation si la minorité d'opposants au PLUi recueillait les taux de 25% et 20% requis.

- **Délibération : cession de terrains de Monsieur PEROUSE contre servitude**

A l'unanimité 15 votes pour la délibération présentée.

- **Maintien du C.C.A.S.**

Avec la suppression de l'obligation, pour les communes de moins de 1 500 habitants, d'avoir un centre communal d'action sociale au profit d'une gestion communale ou d'un CCASI (Intercommunal), on peut craindre une "atteinte aux intérêts des usagers les plus fragiles". Sans doute aussi parce que nous croyons encore à l'égalité des citoyens partout sur le territoire. Mais surtout parce que cette disparition va laisser encore plus seules les personnes âgées, les pauvres, les familles et ceux qui vivent sur ces territoires ruraux souvent sans solution face aux problèmes du grand âge, de la garde des jeunes enfants ou aux risques d'isolement.

Délibération du Conseil :

- 14 voix pour
- 1 abstention

Le principe d'un maintien du CCAS dans la commune est souhaité par le conseil municipal

- **Terrains EDF**

Retour des évaluations par le service des Domaines pour la rue du Ranch :

- Parcelles AC 399 et 400 : 135 000 € pour une surface de 1 848m<sup>2</sup>,
- Parcelle AC 406 : 80 000 € pour une surface de 1 044 m<sup>2</sup>
- **Questions diverses**
  - Foyer-logement : devis « Arpenteurs » (Lacour) pour un relevé topo (1 980 €) ; études géotechniques (1 720 €) ; envoi projet de texte à l'ARS pour pôle-médical, texte qui doit être amendé par l'A.R.S. et envoyé aux facultés de médecine de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble.
  - Pour toute demande de devis, penser à utiliser le formulaire afin de pouvoir assurer un suivi plus efficace.
  - Date vœux du Maire : Samedi 16 janvier 2016 à 18 heures 30
  - Projet de réduction du périmètre de protection ABF : nouveau périmètre
  - Demande de devis pour le nouveau parking du village
  - Mutuelle AXIS
  - Nouveau logo de la CCPR; en mairie Clé USB « Terre d'énergie », film de présentation de la C.C.P.R.
  - Réunion publique d'information sur la clinique le 28/10 à 18 heures (foyer L.Bouvier à Salaise)
  - Réunion SCOT à Chuyer : développer un nouveau quartier d'une cinquantaine de logements
  - Championnat Isère de Cyclo-cross mercredi 11 novembre, autour de la salle polyvalente, à partir de 11h
  - Associations :

Remerciements de la FNACA pour l'aide à l'organisation de la réunion du secteur Roussillon

Nouvelle association SANDY Confort 2 (activité : Tai Chi Chuan)

Inauguration du boulodrome

AG du Comité des fêtes le 26 novembre

- Commission Jeunesse Sport et Culture :

Sortie au cirque « Médrano » 34 enfants

Halloween samedi 31 octobre rendez-vous 14h zone de Loisirs : Chasse aux bonbons, chocolat chaud, roue halloween, photos, exposition de dessins, 60 enfants inscrits.

Laser Game dimanche 20 décembre, 32 inscrits

Dimanche 13 décembre vente au profit du téléthon potée ou pot au feu

Chantier calèche, peinture terminée, prochaine grande étape ; remontage

- Commission Sécurité

Réunion mardi 27 novembre : procédures d'évacuation et de mise en sécurité

Prochain exercice d'évacuation le 5 novembre

- Commission Urbanisme

Attente pour programmation d'une réunion (problème d'emploi du temps)

Audit éclairage public à lancer

Remontage de la pompe à la station / réservoir d'eau

- Commission Communication

Mise à jour du listing des encarts publicitaires

Fin de séance le vendredi à 23 heure 30